



L'éco-humanisme, défenseur de l'auto-souveraineté des peuples.



Un rappel préalable : toute forme de domination illégitime, imposée à tout ou partie d'un ensemble sociétal humain, s'oppose au principe éco-humaniste d'une structuration endogène, équilibrée et légitime, de cet ensemble.

Un objectif politique majeur éco-humaniste est la construction du meilleur vivre-ensemble humain possible. Ce qui implique, jusqu'au niveau mondial, un effort combiné d'éducation culturelle (insistant sur le civisme et le respect social), d'organisation politique (avec une démocratie directe et une légitimité populaire prioritaire), et de structuration civilisationnelle (en fédération efficacement arbitrale).

Tout en renforçant la cohésion inter-humaine, l'éco-humanisme montre notamment qu'on peut valoriser et protéger des traditions régionales et nationales, sans empêcher pour autant une correction sociétale globale profitable à tout le genre humain.

Et en raison de cette correction, chaque nation (ou communauté fédérée, ou ensemble ethno-culturel) non fautive et non nocive pour l'intérêt général humain a droit au respect et à la défense de son intégrité territoriale, socio-culturelle, et économique. Ce qui l'autorise, en cas de nécessité, à combattre ce et ceux qui veulent la détruire et qui œuvrent pour la détruire.

L'auto-défense sociétale légitime n'est ni négociable ni relativisable. Le fait de nuire illégitimement à un ou plusieurs peuples n'est excusable par aucun prétexte, ou allégation, même de force majeure. Et tout fautif doit en répondre sans pouvoir opposer d'argutie dilatoire, notamment de méconnaissance.



Ceux qui créent et/ou qui aggravent la souffrance, la spoliation, et/ou la destruction d'êtres ou de groupes humains non-fautifs, sont des criminels impardonnables qui doivent être traités avec la plus grande sévérité, et toute victime de ces criminels a le droit naturel imprescriptible de s'en défendre et d'en obtenir réparation, par tous les moyens.

De telles dispositions sont inscrites, parmi d'autres dispositions essentielles, dans une [Charte Fondamentale des Principes Sociétaux Protecteurs](#), que les éco-humanistes promeuvent avec courage et détermination, et que toute autre personne sincère et de bonne volonté peut librement promouvoir aussi.